

# Observatoire national de l'Économie des Stations Thermales

## Occitanie

# Rapport de région - Résultats de l'année 2023

Février 2025





1	Introduction	3
2	Présentation du territoire	5
3	Attractivité du territoire	7
4	Impacts économiques du thermalisme et performance de l'établissement	13
5	Finances locales	20
6	Annexes	23

Rapport de région 2024

# 1. Introduction





- **Ce rapport de région a pu être établi grâce à l'implication des différents acteurs locaux des stations de la région** (établissement thermaux, offices de tourisme et Directeurs Généraux des Services de la collectivité), qui ont chacun remonté les données permettant de calculer les indicateurs de l'Observatoire de l'Economie des Stations Thermales (OESTh) **à l'échelle locale.**
- Il s'agit de la **quatrième édition nationale de l'OESTh**, qui présente les **résultats de l'année 2023** et les compare à ceux de l'année 2022.
- **Les indicateurs présentés dans les rapports locaux de région ne sont pas exhaustifs**, et ne retranscrivent pas l'intégralité des informations transmises par les correspondants locaux. **Il s'agit d'une sélection, effectuée par le comité de pilotage de l'OESTh.**
- Pour certains indicateurs (par ex. données de fréquentation) **les données régionales sont comparées aux données nationales** (le rapport national est par ailleurs disponible sur le [site de la Fédération Thermale et Climatique Française](#)). Ces cas de figure sont signalés par ce pictogramme :



Rapport de région 2024

## 2. Présentation du territoire





# Région Occitanie – localisation des stations thermales et chiffres clés



## Stations thermales

**32 %** (28 / 87)



## Etablissements thermaux

**28 %** (28 / 99)

*Un établissement fermé (Les Fumades) et non comptabilisé*

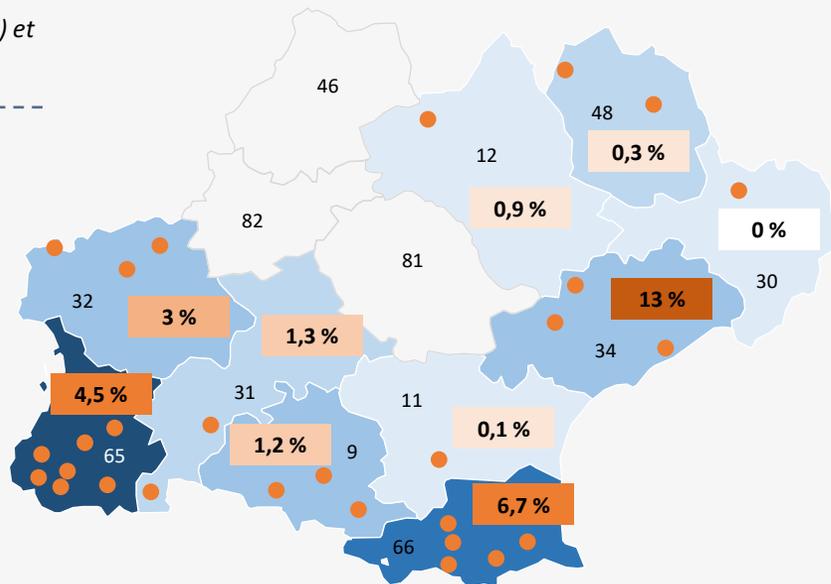


## Curistes conventionnés accueillis

**31 %** (143 757 / 462 130)

Liste des stations 1/2	Dept
Amélie-les-Bains-Palalda	66
Argelès-Gazost	65
Aulus-les-Bains	9
Avène-les-Bains	34
Ax-les-Thermes	9
Bagnères-de-Bigorre	65
Bagnères-de-Luchon	31
Bagnols-les-Bains	48
Balaruc-les-Bains	34
Barbotan-les-Thermes	32
Barèges-Sers-Barzun	65
Capvern-les-Bains	65
Castéra-Verduzan	32
Cauterets	65

Liste des stations 2/2	Dept
Cransac-les-Thermes	12
La Chaldevette	48
La Preste-Prats-de-Mollo	66
Lamalou-les-Bains	34
Le Boulou	66
Lectoure	32
Les Fumades Les Bains (fermé en 2022)	30
Luz-Saint-Sauveur	65
Molitg-les-Bains	66
Rennes-les-Bains	11
Saint-Lary-Soulan	65
Salies-du-Salat	31
Ornolac-Ussat-les-Bains	9
Vernet-les-Bains	66



### LÉGENDE :

- Station thermale
- 0 station
- 1 station
- 2 stations
- 3 stations
- 4 stations
- 5 stations
- 7 stations

### Nombre de curistes conventionnés accueillis en 2023 :

- 0 - 5 000
- 5 - 10 000
- 10 - 20 000
- 20 - 40 000
- 40 - 60 000

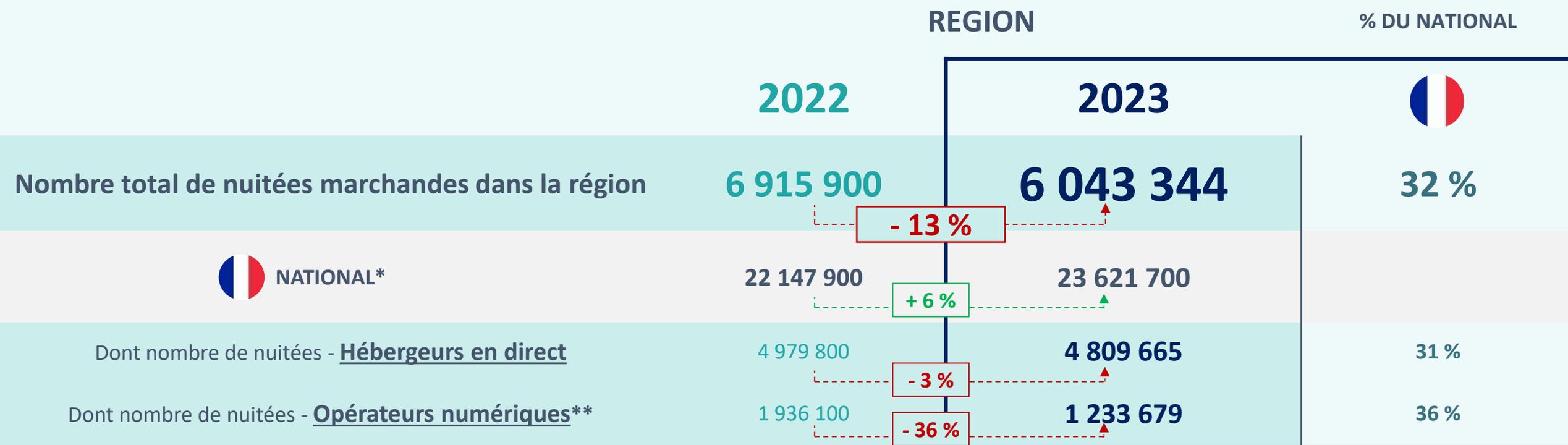
Rapport de région 2024

# 3. Attractivité du territoire





# Fréquentation globale au sein de la région



La fréquentation de la clientèle est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la **taxe de séjour** : ce chiffre n'inclut donc ni les nuitées non-marchandes, qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement, ni les nuitées générées par les < 18 ans.

\* Les données de fréquentation à l'échelle nationale ont fait l'objet d'une **extrapolation** (en 2023: 57 offices de tourisme répondants, données complétées par des extrapolations). Elles ne comptabilisent pas les nuitées payantes dans les communes avoisinantes.

\*\* Les nuitées générées par les opérateurs numériques ont été estimées en multipliant le montant de la taxe de séjour générée par ces opérateurs par le ratio taxe de séjour générée par les hébergeurs en direct / nombre de nuitées générées par ces hébergeurs.

**NB** : Le décret n°2022-1661 du 26.12.2022 relatif aux obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique a pu avoir un **impact notable sur la traçabilité et la fiabilité** des données relatives à la taxe de séjour déclarée par les opérateurs numériques entre 2022 (précédente édition de l'observatoire, portant sur les données 2021) et 2023. Le taux de variation de la donnée doit ainsi être interprété avec **précaution**.



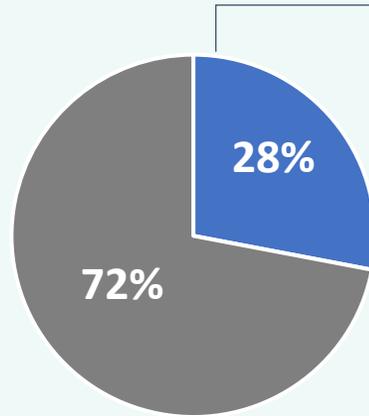
## Poids de l'offre proposée par les opérateurs numériques dans les stations de la région

REGION



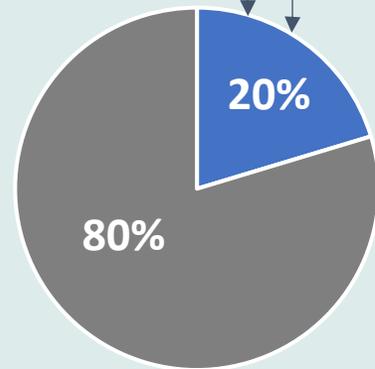
MOYENNE NATIONALE

Données 2022



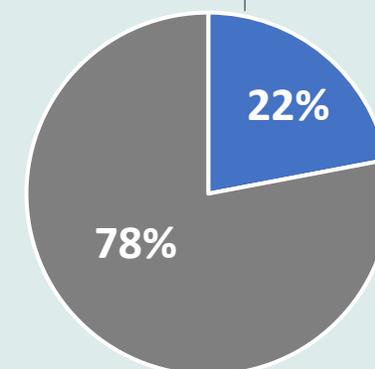
Données 2023

- 8 points



Données 2023

- 2 points



Opérateurs numériques

Hébergeurs en direct

NB1 : Les opérateurs numériques sont les plateformes de réservation en ligne (ex. Airbnb, Booking, Abritel)

NB2 : Le décret n°2022-1661 du 26.12.2022 relatif aux obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique a pu avoir un impact notable sur la traçabilité et une fiabilisation des données relatives à la taxe de séjour déclarée par les opérateurs numériques entre 2022 (précédente édition de l'observatoire, portant sur les données 2021) et 2023.

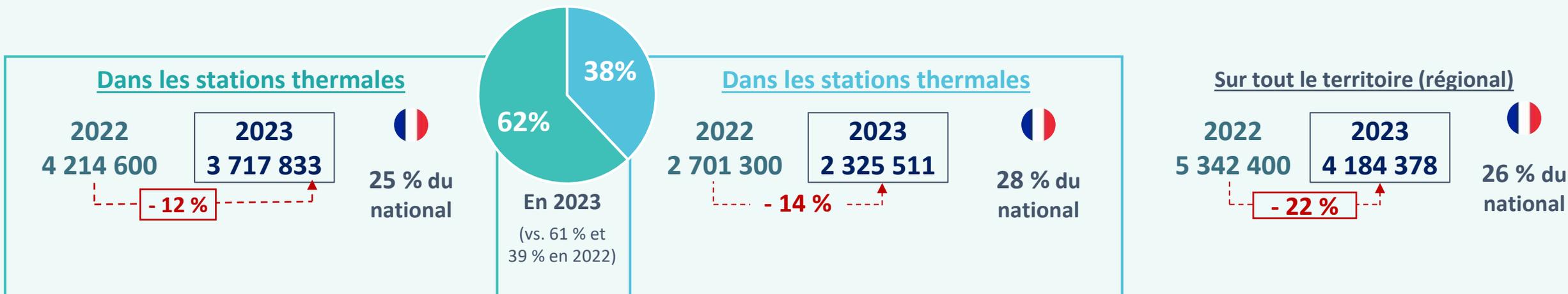
NB3 : Les données considérées, recueillies via les formulaires envoyés aux offices de tourisme des stations, portent sur le périmètre de la station thermale et non sur le périmètre élargi (intégrant les communes avoisinantes)



# Nuitées marchandes thermales au sein de la station

## NUITÉES MARCHANDES TOURISTIQUES

## NUITÉES MARCHANDES THERMALES\*



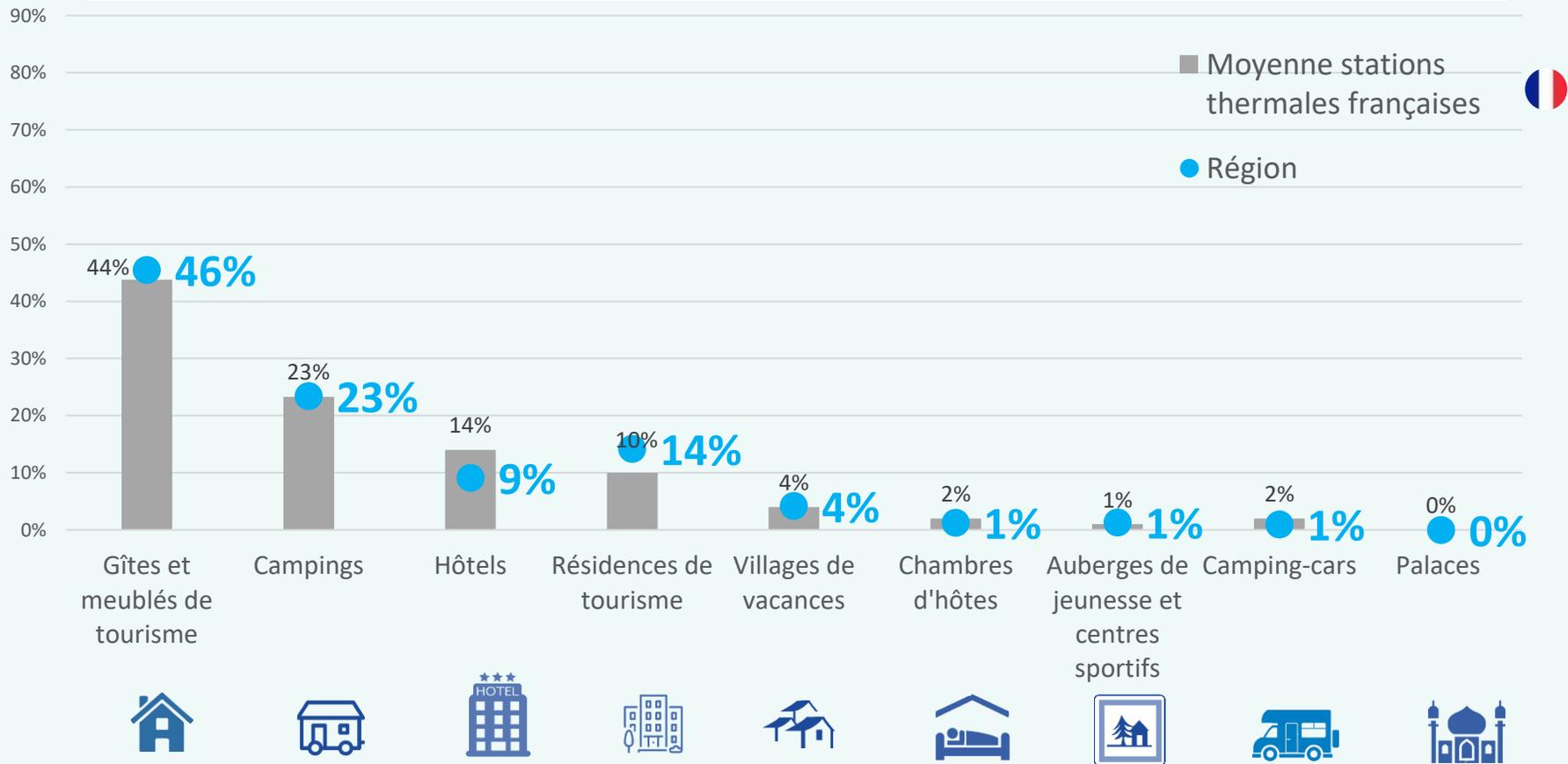
La fréquentation de la clientèle est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la **taxe de séjour** : ce chiffre n'inclut donc ni les nuitées non-marchandes (notamment dans les résidences secondaires), qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement, ni les nuitées générées par les < 18 ans.

\*Les **nuitées marchandes thermales** correspondent aux nuitées payantes liées aux curistes (conventionnés et libres), aux clients bien-être et aux accompagnants de ces profils. Elles excluent les nuitées en résidences principales, résidences secondaires et chez les amis ou la famille.



# Quelle est l'offre d'hébergement de la région ?

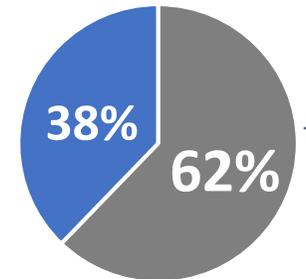
Comment se répartit le **nombre de lits** par **type d'hébergement** ?



Source : Données fournies par 67 offices de tourisme à l'échelle nationale.

## Répartition de la capacité d'hébergement

**REGION**

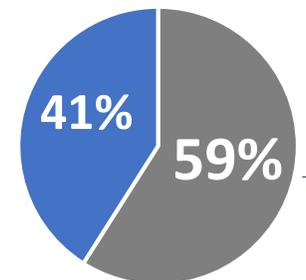


Hébergement marchand

Résidences secondaires

+ 3 points

**MOYENNE NATIONALE**



Données fournies par 64 offices de tourisme

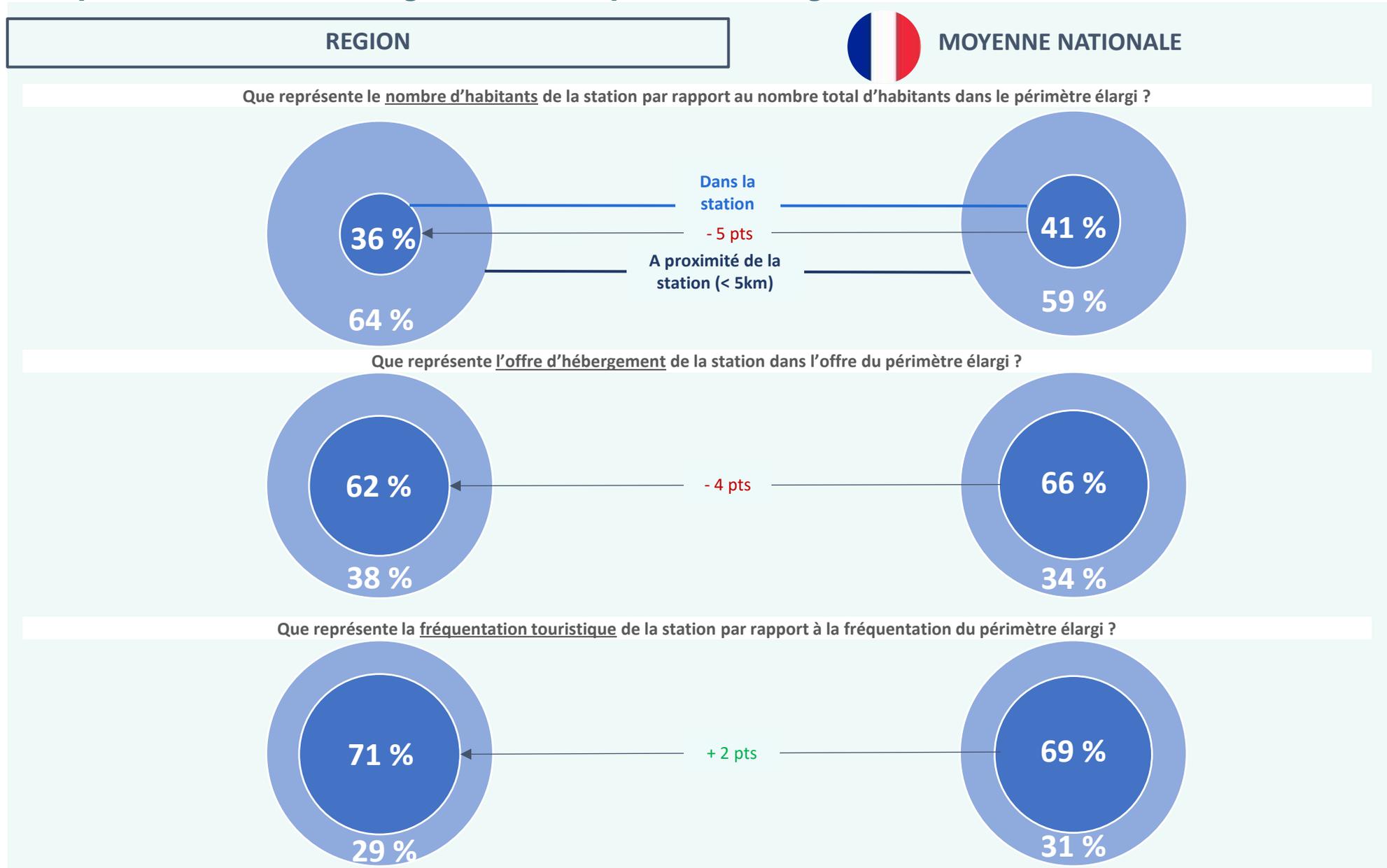


## Quel est le poids touristique des stations de la région dans leur périmètre élargi ?

- **Rappel du périmètre élargi :** pour rendre compte de la réalité touristique locale, plusieurs communes avoisinantes ont été intégrées au périmètre d'analyse élargi (cf. page 13).

- **Remarque méthodologique :** La part de la fréquentation a été basée sur le nombre de nuitées payantes issues des données de taxe de séjour.

**NB :** ces données ne concernent pas uniquement la fréquentation liée aux clientèles thermales, mais la fréquentation touristique au sens large.



Rapport de région 2024

# 4. Impacts économiques du thermalisme et performance de l'établissement



## Définition des **impacts directs, indirects et induits**

Sur le sujet de la richesse générée par l'activité thermique, l'OESTh distingue **trois types d'impacts** :

- Les **impacts directs de l'économie des stations thermales**, directement liés à l'activité thermique (chiffre d'affaires généré et nombre d'emplois associés aux établissements thermaux et autres structures appartenant à la même entité juridique). Une **mesure des impacts directs à l'échelle locale** a été réalisée et intégrée au sein du présent rapport ;
- Les **impacts indirects de l'économie des stations thermales**, qui traduisent un **lien de dépendance économique partielle** pouvant être objectivé par un contrat (par exemple les dépenses auprès des fournisseurs de l'établissement thermal) ou des dépenses traçables (par exemple la consommation des clientèles durant leur séjour dans la station). 4 types d'impacts indirects peuvent être distingués : dépenses d'exploitation, dépenses de consommation, dépenses d'investissement et dépenses des employés de l'établissement (masse salariale).

Une **estimation des impacts indirects** de cette économie pour votre territoire sont présentés au sein du présent rapport.

- Les **impacts induits de l'économie des stations thermales**, qui traduisent un lien économique pouvant être établi avec l'activité thermique, mais à partir de calculs secondaires et/ou de liens autres. Il s'agit :

1/ Du second cercle de dépense des impacts indirects (effet multiplicateur keynésien) : les acteurs économiques bénéficiant des retombées du thermalisme génèrent eux-mêmes des dépenses (auprès de leurs propres fournisseurs, etc.) ;

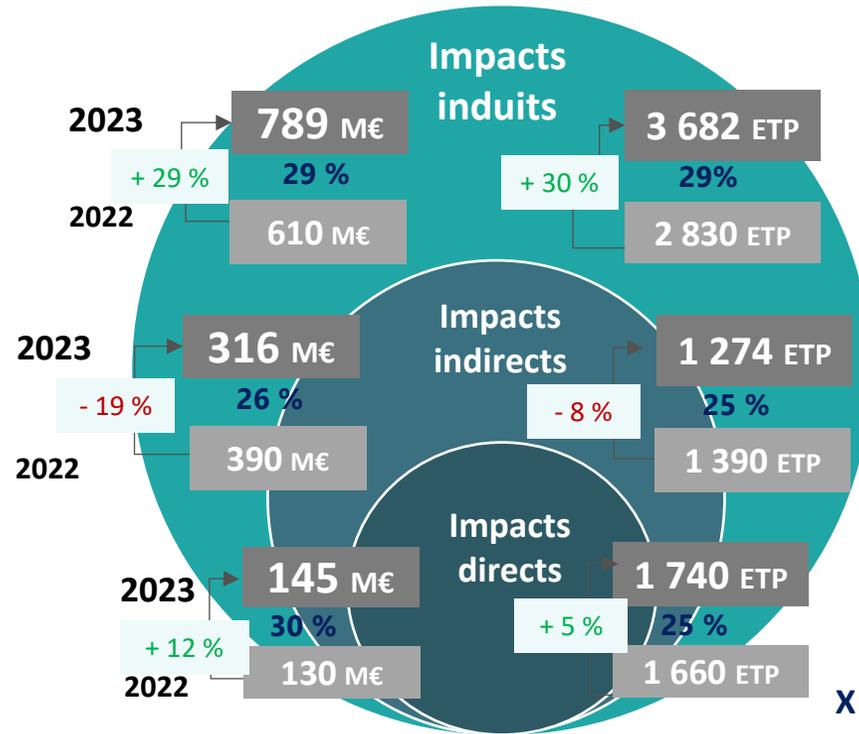
2/ D'activités permises par le thermalisme selon un lien de ressource naturelle (par exemple l'exploitation de l'eau thermique) ou historique (par exemple les casinos, étant donné que les casinos n'ont le droit d'exercer que dans des stations thermales, balnéaires ou climatiques).



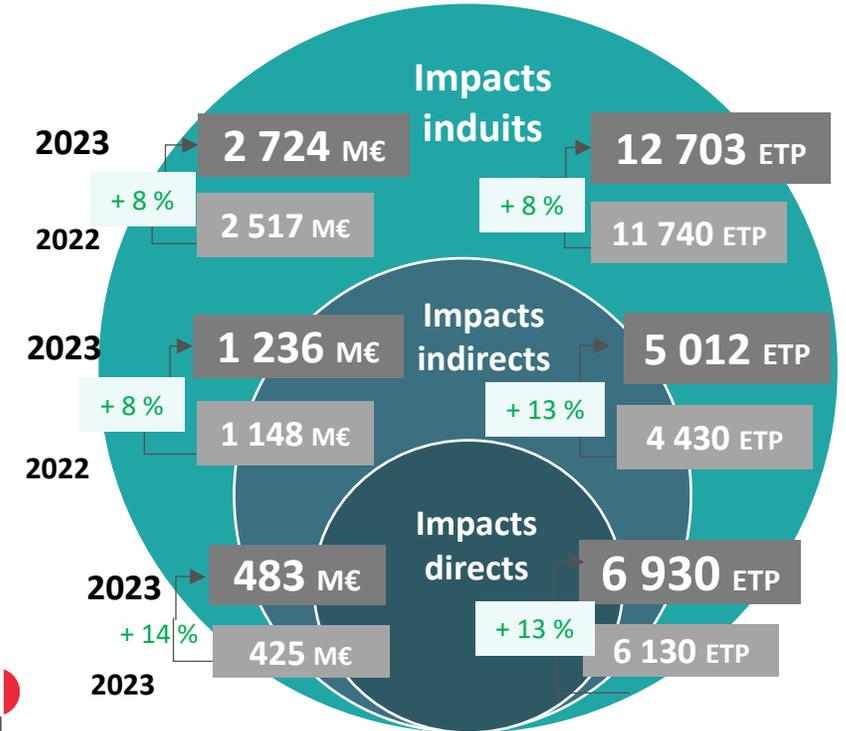
# Chiffre d'affaires et emplois générés par le thermalisme dans votre région en 2023 (impacts directs et indirects)

En 2023, **1 250 M€** de chiffres d'affaires et **6 696 ETP** ont été générés de manière directe, indirecte et induite<sup>(a)</sup> par les entités juridiques thermales de la région<sup>(b)</sup>, soit respectivement 28 % et 28 % du total national.

## REGION



## NATIONAL



X % Poids par rapport au national 

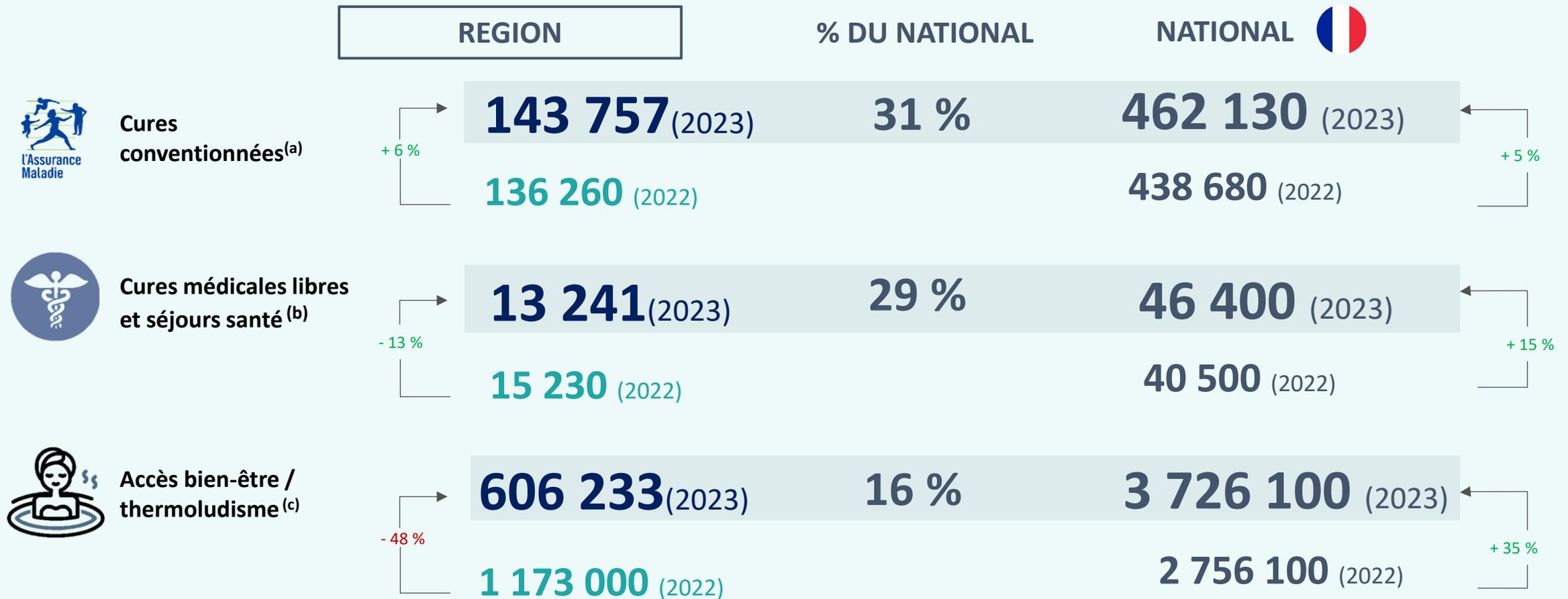
<b>TOTAL 2023</b>	<b>1 250 M€</b>	<b>6 696 ETP</b>	<b>4 443 M€</b>	<b>24 645 ETP</b>
<b>TOTAL 2022</b>	<b>1 130 M€</b>	<b>5 900 ETP</b>	<b>4 100 M€</b>	<b>22 300 ETP</b>

<sup>(a)</sup> Pour une définition des impacts directs, indirects et induits se reporter à la slide 14.

<sup>(b)</sup> Entité juridique : établissement thermal et les autres structures gérées par la même entité juridique (ex : hôtels, restaurants, spa, activités sous licence, etc.)



# Fréquentation des établissements thermaux de votre région en 2023



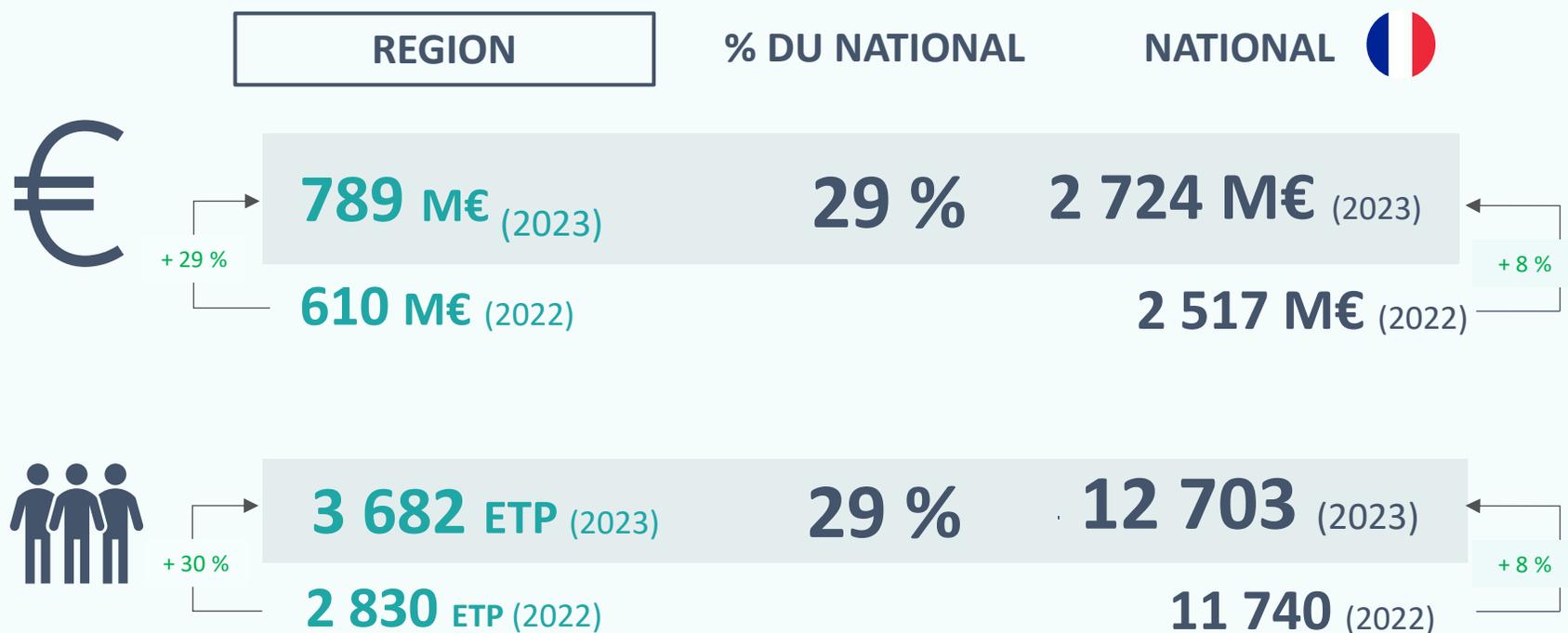
a) Cures conventionnées / prises en charge par l'Assurance maladie : cures de 18 jours complètes ou interrompues délivrées en première orientation.

b) Cures médicales libres et séjours santé / activités médicales ou de prévention : séjours non pris en charge par l'Assurance maladie avec suivi médical, effectués à titre curatif ou préventif, entretien santé ou remise en forme (ex : programmes dédiés à une « pathologie », ETP (Education Thérapeutique du Patient), etc.).

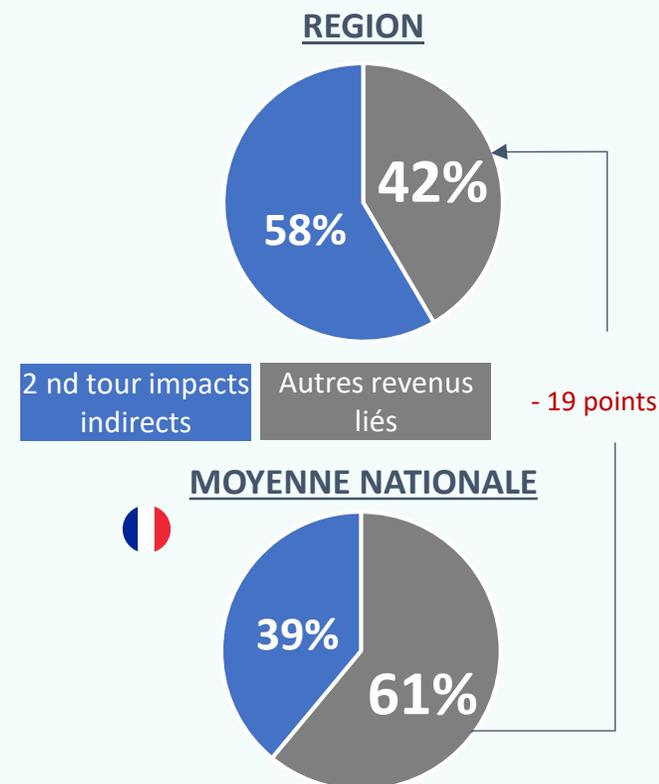
c) Activités de bien-être : accès à l'unité ou sur abonnement à des installations ludiques ou de remise en forme, séjours bien-être, accès détente, etc., réalisés à l'établissement thermal ou dans tout autre établissement dépendant de la même entité juridique.



# Focus sur les impacts induits générés par le thermalisme en 2023



## Répartition des impacts induits



Le second tour des impacts indirects désigne l'activité économique elle-même générée par les dépenses indirectes (approche par multiplicateur keynésien, qui consiste à évaluer les dépenses successives à partir de l'injection initiale).



## Taxes versées par les entités juridiques thermales de la région en 2023

Quels sont les montants des **taxes** (locales et non locales) versées par les entités juridiques thermales ?



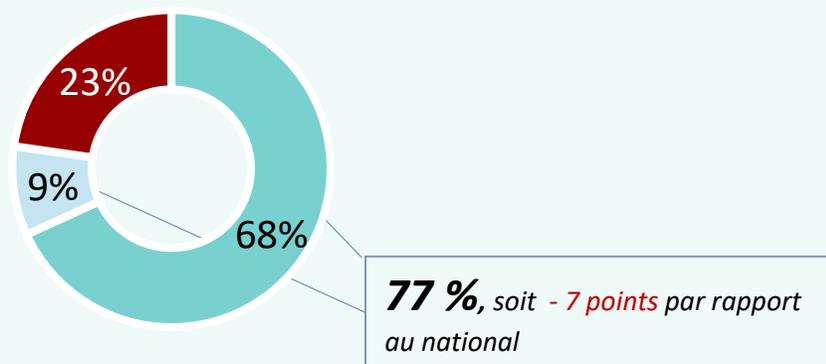
### Remarques :

- Taxes locales : taxes versées à la commune, intercommunalité et le département.
- Taxes non locales : taxes versées à l'Etat, incluant notamment l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes liées aux salaires (la taxe sur les salaires, la taxe sur l'apprentissage, la contribution formation, la participation de l'employeur à l'effort de construction).

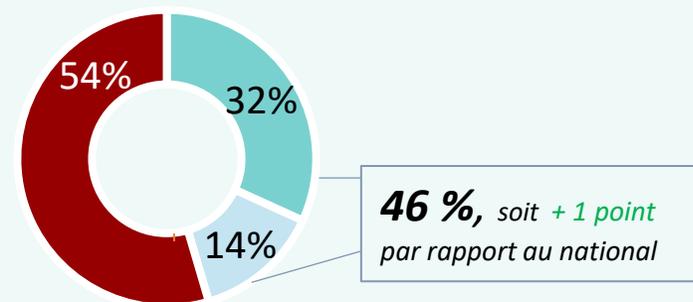


## Stratégie environnementale – Actions mises en œuvre (ou non) par les établissements de la région en 2023

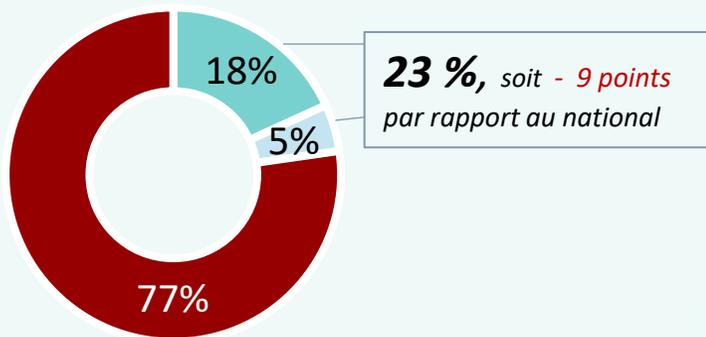
Avez-vous mis en place une initiative d'**optimisation et de réduction des consommations énergétiques** ?



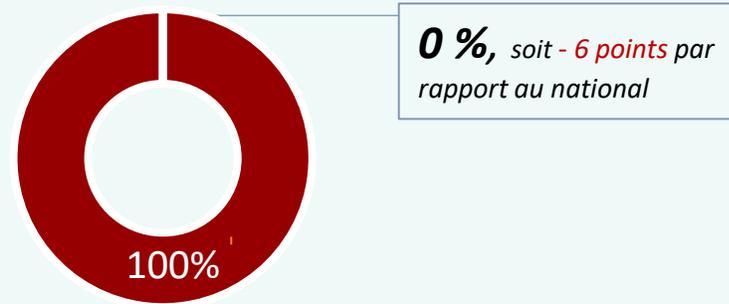
Avez-vous mis en place une initiative de **diminution des rejets / valorisation / traitement des boues** ?



Avez-vous mis en place un système de **traitement de l'eau thermique avant rejet** ?



Disposez-vous d'un **label de performance environnementale** ?



■ Oui ■ En cours ■ Non

Rapport de région 2024

# 5. Finances locales

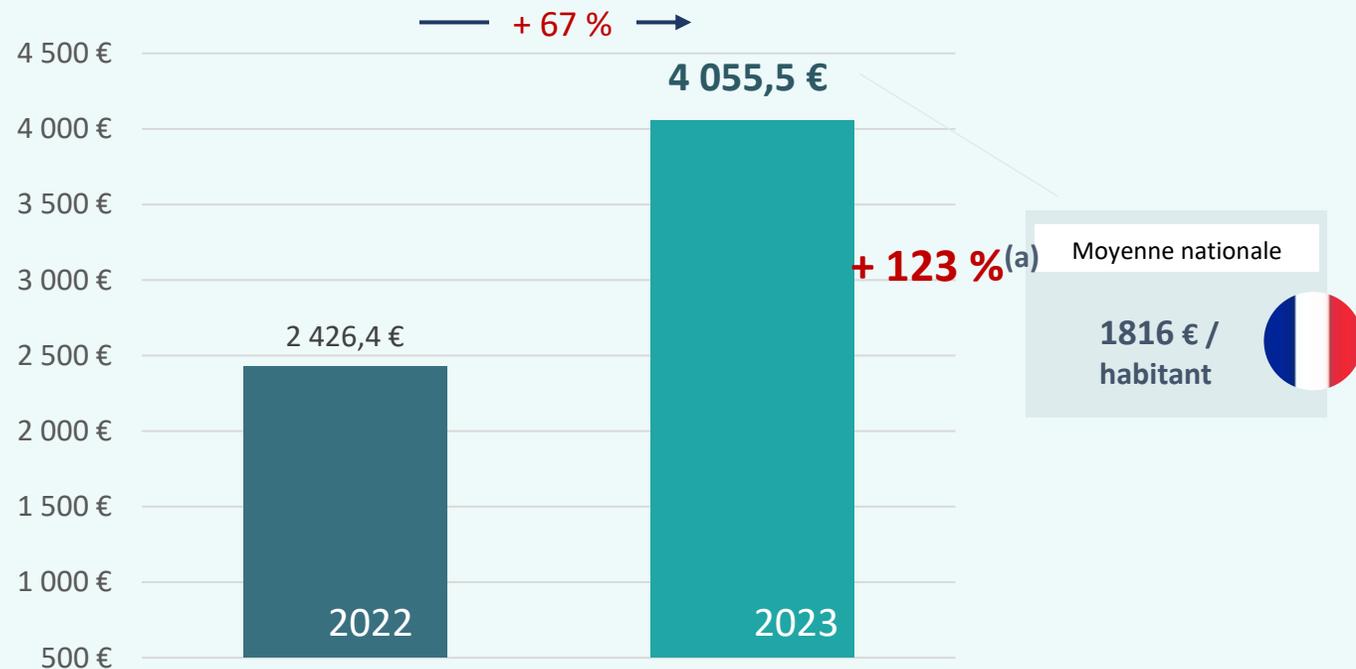




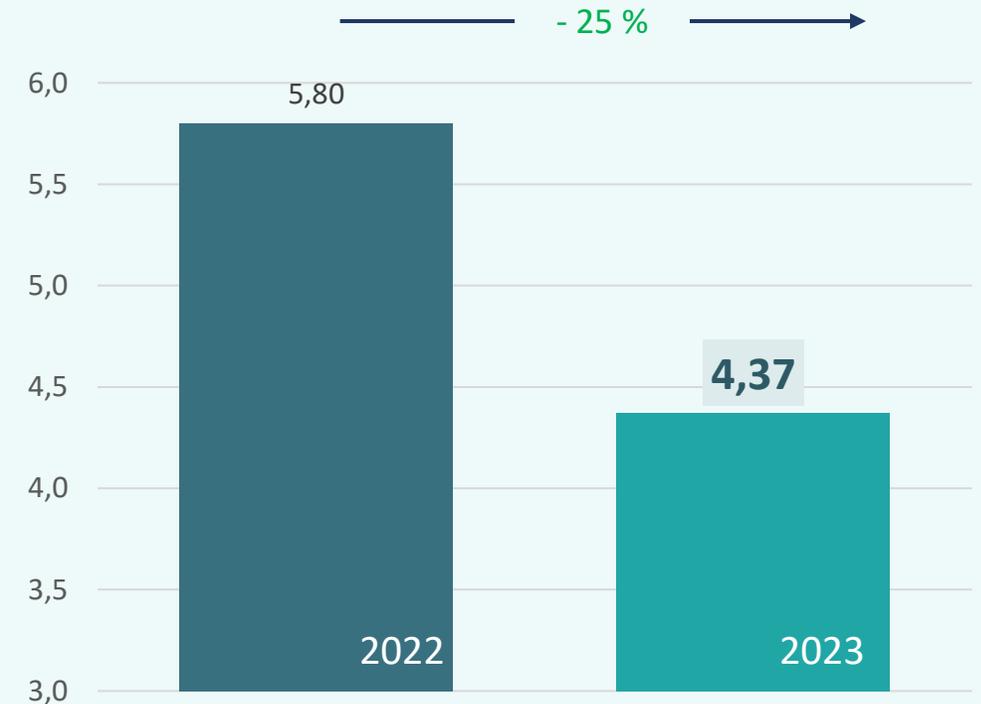
## Endettement des communes thermales de la région

Encours de dette moyen par habitant en 2023 et 2022  
(Budget principal uniquement – Population INSEE)

Moyenne des communes thermales de la région  
(€/habitant)



Capacité de désendettement moyenne en 2023 et 2022  
(budget principal uniquement)



(a) Aide à la lecture : en 2023, la station a un encours de dette xx % supérieur / inférieur à la moyenne nationale.

(b) La capacité de désendettement est un indicateur financier se calcule comme le ratio entre l'encours total de la dette au 31 décembre et la capacité d'autofinancement.

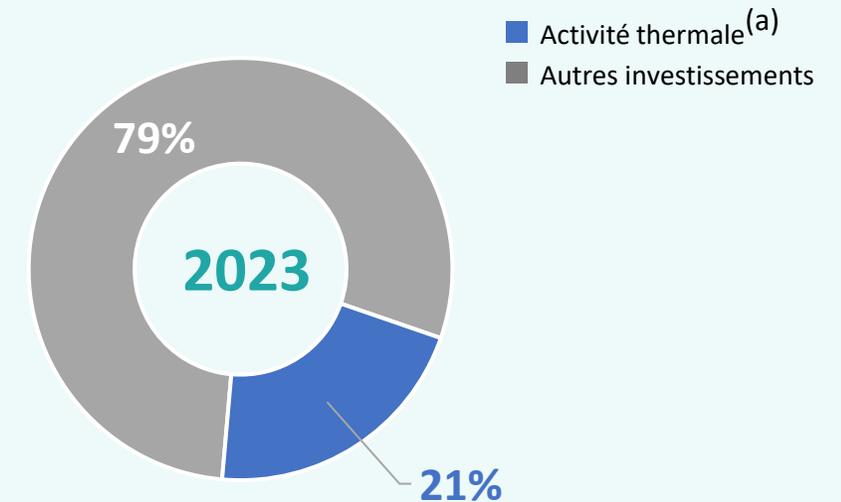


## Investissements et dépenses de fonctionnement

Montant moyen des investissements totaux par habitant DGF en 2022 et 2023



Répartition des investissements de la collectivité locale en 2023



La **population DGF** est constituée de la somme des trois éléments suivants :

- La population INSEE de la Collectivité
- Le nombre de résidences secondaires sur le territoire de la Collectivité
- Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire de la Collectivité

(a) Détail des activités thermales concernées disponible en annexe.

Rapport de région 2024

# 5. Annexes





## Liste – Répondants Région Occitanie

STATION	Répondants - 2024		
	OT	ETH	DGS
Amélie-les-Bains-Palalda	OUI	OUI	OUI
Argelès-Gazost	OUI	OUI	OUI
Aulus-les-Bains	OUI	OUI	NON
Avène-les-Bains	OUI	NON	OUI
Ax-les-Thermes	OUI	OUI	NON
Bagnères-de-Bigorre	OUI	OUI	OUI
Bagnères-de-Luchon	NON	NON	NON
Bagnols-les-Bains (Mont Lozère et Goulet)	OUI	OUI	NON
Balaruc-les-Bains	OUI	OUI	OUI
Barbotan-les-Thermes devenu Cazaubon	OUI	OUI	OUI
Barèges-Sers-Barzun	OUI	OUI	OUI
Capvern-les-Bains	NON	OUI	OUI
Castéra-Verduzan	OUI	NON	OUI

STATION	Répondants - 2024		
	OT	ETH	DGS
Cauterets	NON	OUI	OUI
Cransac-les-Thermes	OUI	OUI	OUI
La Chaldette (Brion)	NON	NON	NON
La Preste-Prats-de-Mollo	NON	OUI	NON
Lamalou-les-Bains	OUI	OUI	OUI
Le Boulou	OUI	OUI	NON
Lectoure	NON	OUI	NON
Les Fumades Les Bains	OUI	NON	OUI
Luz-Saint-Sauveur	OUI	OUI	NON
Molitg-les-Bains	OUI	OUI	NON
Rennes-les-Bains	OUI	NON	OUI
Saint-Lary-Soulan	OUI	OUI	OUI
Salies-du-Salat	OUI	NON	NON
Ussat-les-Bains (Ornolac-Ussat-les-Bains)	OUI	NON	NON
Vernet-les-Bains	OUI	NON	OUI



# Liste des investissements relatifs à l'activité thermique

## Exemples d'investissements liés à la ressource en eau

### TRANSPORT DE LA RESSOURCE

- Entretien et développement du réseau d'eau thermique
- Remplacement débitmètre électromagnétique
- Remplacement bache de stockage
- Réfection d'une cuve

### FORAGE

- Changement Pompes/Installation de Pompes
- Protection du forage
- Entretien & Maintenance du forage
- Réhabilitation du forage
- Remplacement de cuves tampons
- Sécurisation des forages
- Nouveau forage
- Réfection étanchéité local technique des forages
- Analyse du forage
- Rechemisage du forage
- Installation d'un débitmètre+ remplacement conductimètre

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

- Sécurisation Ressource en eau
- Dossiers d'autorisation Ressource thermique
- Remplacement centrale énergie système
- Déferrisation
- Pérennisation de la ressource thermique
- Installation des réservoirs à pression
- Etude hydrogéologique
- Nettoyage, traitement, curage des réseaux et des bassins de relevage
- Rénovation captage
- Réparation accès source
- Nettoyage pompage/amélioration pompage

## Exemples d'investissements liés aux établissements thermaux

### EXTENSION DES THERMES

- Extension unité de soins

### RENOVATION DES THERMES

- Mise en conformité des ascenseurs
- Isolation thermique/isolation phonique
- Installation système de refroidissement
- Aménagement salle de repos
- Construction nouvel établissement thermal
- Rénovation piscine thermique
- Travaux de mise en sécurité
- Accès handicapés
- Entretien du bâtiment

### EQUIPEMENTS THERMAUX

- Douches, bains, vaporarium...

## Exemples d'investissements liés à l'établissement thermoludique

- Equipement et matériel de soins de remise en forme
- Rénovation espace bien-être
- Création d'un espace «Centre Sport Santé»
- Création d'un centre thermoludique
- Création d'un spa

## Exemples d'investissements liés à la promotion thermique

- Site internet
- Panneautage/Signalétique
- Photothèque
- Communication/Publicité
- Office de tourisme

## Exemples d'investissements liés à l'hébergement

- Mise aux normes pour classement 3 étoiles
- Aménagement Ad'Ap
- Réfection bâtiment/Entretien du bâtiment
- Réfection chambres
- Construction Résidence de tourisme 4 étoiles
- Mise aux normes ascenseurs
- Equipements hébergements
- Mise en sécurité incendie

# WAVESTONE

[www.wavestone.com](http://www.wavestone.com)

Cédric BAECHER  
Directeur associé

[cedric.baecher@wavestone.com](mailto:cedric.baecher@wavestone.com)

Fanny FRECON  
Manager Senior

[fanny.frecon@wavestone.com](mailto:fanny.frecon@wavestone.com)

Bérénice BOURGEOIS  
Consultante Senior

[berenice.bourgeois@wavestone.com](mailto:berenice.bourgeois@wavestone.com)

Marie BAUCHET  
Consultante Senior

[marie.bauchet@wavestone.com](mailto:marie.bauchet@wavestone.com)

Manon ROSATI  
Consultante

[manon.rosati@wavestone.com](mailto:manon.rosati@wavestone.com)

